

Logo Sézanne

Sézanne, le

Madame Elisabeth Borne  
Première Ministre  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°**

**Objet : Sézanne – Projets éoliens en Champagne**

Monsieur la Première Ministre,

En tant que commune viticole membre de l'appellation Champagne, Sézanne veille à contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne.

En sa qualité de bourg-centre de la région viticole des Coteaux du Sézannais, Sézanne participe aux actions de promotion du terroir, du nom, du produit Champagne.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. A ce titre, Sézanne s'est alliée à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne afin d'entreprendre un travail de valorisation des paysages viticoles de la Champagne.

Le développement éolien important sur l'aire d'appellation a conduit Sézanne et beaucoup de communes du sud-ouest marnais à exercer une vigilance accrue des propositions de projets éoliens pour protéger le vignoble champenois.

En effet, nous ne comptons pas moins de 1149 éoliennes installées ou autorisées dans l'Aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dont 86 éoliennes construites ou autorisées sur des communes de l'AOC Champagne et 635 éoliennes construites ou autorisées dans un rayon de 10km des communes de l'AOC Champagne.

Dans ces conditions, les projets représentent une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Nous sollicitons votre plus grande vigilance concernant la délivrance d'autorisations de parcs éoliens, notamment sur une série de projets localisés dans la zone d'exclusion en proximité des Coteaux du Sézannais : le parc éolien de la Grande Plaine à Pleurs et Linthelles, le parc éolien Energie des Pidances à Bannes et le parc éolien de Fère Champenoise.

En conséquence, compte tenu de l'impact que de telles installations pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, nous affirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation de ces parcs éoliens à proximité immédiate du vignoble et son impact sur l'œnotourisme.

La délibération, adoptée à *l'unanimité/majorité (à modifier en fonction du vote)*, que vous trouverez en pièce jointe et le fait que les représentants des deux groupes d'opposition cosignent ce courrier montre l'adhésion pleine et entière à cette volonté de conserver et protéger nos paysages et leurs attraits touristiques.

Nous avons également adressé ce courrier à Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Madame Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Vous remerciant par avance de tout l'intérêt que vous porterez à ce sujet d'importance, nous vous prions d'agréer, Madame la Première Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Sacha Hewak  
Maire de Sézanne  
Vice-président de la CCSSOM en charge de la promotion et du développement touristique

Vincent Léglantier  
Conseiller municipal de Sézanne  
Conseiller communautaire de la CCSSOM

Thomas Adnot  
Conseiller municipal de Sézanne

**Copie pour information :**

- *Monsieur Henri Prévost, Préfet de la Marne*
- *Madame Emmanuelle Guénot, Sous-Préfète de l'arrondissement « Epernay – Sézanne »*
- *Monsieur Charles de Courson, Député de la Marne*